



ROTARYRE 2019

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Titre 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 – Présentation

Le concours « ROTARYRE » a pour finalités de récolter des fonds pour des œuvres caritatives en donnant la possibilité à des nouveaux humoristes de se produire sur une première scène.

Article 2 – Organismes

Le concours est organisé par le Rotary Club d'Évry Val de Seine, dont le siège social est situé : Hôtel Ibis – 52 rue des Coquibus – 91000 ÉVRY.
Il est représenté par son Président en exercice.

Article 3 – Date

Le concours, pour sa cinquième édition, se déroulera le samedi 13 avril 2019, en soirée (à partir de 19h30).

Article 4 – Lieu

Ce concours se déroulera au sein de la grande salle du Théâtre De L'Agora Scène Nationale D'Évry Et De L'Essonne – place de l'Agora 91090 Évry (RER D station Évry-Courcouronnes).

Les sélections sont réalisées en partenariat avec René-Marc GUEDJ (**Kandidator**).

Article 5 – Participants

Tout artiste de plus de 18 ans, ayant déposé un dossier d'inscription complet et dont la candidature aura été retenue par le comité de sélection.
Pour des raisons de neutralité, les organisateurs du concours ainsi que leur conjoint et proches ne peuvent pas participer au concours.

Article 6 – Le comité de sélection et le Jury

Le comité de sélection et le jury sont composés de professionnels du spectacle et de membres du Rotary club Évry Val de Seine.
Les décisions du comité de sélection ainsi que celles du jury sont irrévocables, sans appel et les candidats s'engagent à les respecter.
Les notes et observations resteront secrètes au sein du comité de sélection et du jury.

Titre 2 : LES CANDIDATS

Article 7 – Définitions générales

Peut s'inscrire afin de solliciter sa sélection, toute personne majeure, troupe intégrée ou non à une structure associative, pouvant présenter un numéro répondant aux conditions énoncées à l'Article 10 du présent règlement.

Dans tous les cas, les candidats s'engagent à ne pas demander une quelconque indemnité pour leur participation ni même de défraiement d'hébergement et/ou de transport.

Article 8 – Droits d'inscription

Le ROTARYRE étant un événement créé par une structure associative sans but lucratif et par la passion d'une équipe de bénévoles, l'inscription y est totalement gratuite.

TITRE 3 : MODALITÉS de SÉLECTION

Article 9 – Inscription des candidats

Tout candidat souhaitant poser sa candidature à la sélection devra faire parvenir, au plus tard le **01 mars 2019** (délai de rigueur), au Rotary Club Évry Val de Seine – Hôtel Ibis: 52 rue des Coquibus – 91000 ÉVRY son dossier constitué de :

- Le dossier d'inscription dûment complété
- Un DVD ou clé USB de présentation
- Le nom de l'intervenant ou la liste nominative des intervenants s'ils sont plusieurs pour le numéro présenté
- Un synopsis du numéro proposé
- Une présentation du(des) candidat(s) avec CV et photos
- Un plan de scène pour les décors et les éclairages (si besoin)

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Nota : les dossiers électroniques sont recevables dès lors que tous les éléments définis ci-avant y figurent et que le DVD (ou la clé USB) est remplacé par un lien vers un enregistrement lisible sur ordinateur du spectacle proposé.

Les dossiers électroniques sont à transmettre à : alain.dal-zotto@wanadoo.fr et jc2@orange.fr

Article 10 – Sélection des candidats

Après clôture des inscriptions et traitement des dossiers, le comité de sélection analysera tous les dossiers et statuera collégalement sur les artistes retenus.

Le nombre de candidats appelés à se produire lors du ROTARYRE du samedi 13 avril 2019 est limité à 12, au maximum.

Les critères du comité de sélection reposent sur l'appréciation de la qualité artistique, de la charge émotionnelle, de la mise en scène, de l'occupation de l'espace scénique, de la trame du numéro et, également, sur les aspects de durée du numéro.

Les résultats de la sélection seront annoncés dans le courant du mois d'avril.

Article 11 – Prix

A l'issue du concours, les deux premiers candidats, se verront remettre un prix.

Par l'acceptation du prix, les gagnants reconnaissent accepter librement et en connaissance de cause, l'utilisation et la diffusion, par l'organisateur, à des seules fins de promotion du concours ROTARYRE, de leurs vidéos, photographies, nom et pseudo.

Titre 4 : LE SPECTACLE

Article 12 – Conditions préliminaires

Tout candidat à la sélection devra absolument présenter lors de son dépôt de candidature un support audiovisuel (sous-forme de DVD ou clé USB) permettant au comité de sélection d'apprécier la qualité du spectacle proposé. Les éléments fournis pour candidature seront remis à disposition au siège du Rotary club d'Évry val de Seine, Hôtel Ibis Style - Cathédrale – 52 rue des Coquibus – 91000 ÉVRY, et ce à partir du 20 mai 2018 jusqu'au 30 juin 2018.

Article 13 – Définition du concours ROTARYRE

La représentation du spectacle concours ROTARYRE est faite lors d'une seule soirée. L'ordre de passage est établi par les organisateurs.

Est accepté tout numéro conforme aux règles de respect vis-à-vis des lois et des êtres humains. Le numéro, pourra être sous toute forme d'expression telle : mime, danse, musique, chant, ombres, marionnettes, etc. Le texte devra être en langue française.

Il est précisé que le numéro présenté lors de la soirée doit être identique au numéro présenté pour la sélection. En cas de non-conformité la disqualification sera immédiate.

Tous les propos contenus dans le numéro de chaque candidat est sous sa propre responsabilités et n'engage nullement le Rotary club Évry Val de Seine, organisateur du ROTARYRE.

Article 14 – Durée

Le temps d'occupation du plateau est limité à 8/12 minutes par numéro, ceci en prenant en compte toutes les opérations de présentation, de montage d'un décor, les réglages lumières et sons.

Article 15– Conditions techniques dans la salle :

- Les projecteurs ne sont pas démontables et sont commandés par un jeu d'orgue et réglés par les techniciens de la salle du théâtre d'Évry selon les indications du candidat, le plan de feu ayant été transmis au préalable.
- Tout bruitage effectué en direct (sur scène ou en coulisse) est permis.
- L'usage de tout matériel hors-norme de sécurité est prohibé et toutes les mesures de sécurité jugées nécessaires devront être prises. L'usage de matériel pyrotechnique est strictement interdit. La décision d'utilisation (ou de refus d'utilisation) des matériels et accessoires est donnée par l'organisateur. Cette décision est sans appel.

Article 16 – Réception des artistes

Tous les artistes sélectionnés devront être sur place le 13 avril 2019, à l'heure qui leur sera fixée par les organisateurs, pour une répétition et le filage de la soirée.

Des salles et/ou vestiaires seront mis à dispositions pour les participants du ROTARYRE.

Il leur sera, également, servi une collation avec boisson.

TITRE 5: RESPONSABILITÉS

Article 17 – Engagement des candidats

Le dépôt de candidature implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans aucun recours possible sur les conditions et le déroulement du concours ou toute autre décision de l'organisateur, y compris l'annulation du concours et des soirées spectacles qui y sont associées.

Article 18 – Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou de toute autre cause indépendante de leur volonté, des changements de date et de lieu intervenaient, ou même si le ROTARYRE était purement ou simplement annulé.

L'organisateur ne saurait être rendu responsable des retards dans les échanges d'informations du fait des services postaux, des défaillances matérielles ou tout autre cas fortuit.

Article 19 – Modifications du règlement

Le présent règlement a été validé par le Comité d'Organisation du ROTARYRE qui en a autorisé la publication.

Article 20 – Consultation du règlement

Ce présent règlement peut être consulté sur le site internet du Rotary Club Évry Val de Seine (<http://www.rotary-evry-val-de-seine.fr>) ou adressé, sur simple demande :

- soit par courriel à : alain.dal-zotto@wanadoo.fr et jc2@orange.fr
- soit par courrier si la demande est accompagnée d'une enveloppe, pré-timbrée au tarif lettre de moins de 20 g, sur laquelle figure l'adresse de destination.